

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
12 mars 2020**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 624/19 relatif à la mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup, où le rapport de sa commission ad hoc et de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup selon le préavis n° 624/19
- Article deux : d'accorder à cet effet un crédit de CHF 625'000.- : le compte n° 9144.20 est ouvert au bilan à cet effet
- Article trois : de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché
- Article quatre : d'amortir cet investissement, sous déduction de la TVA à récupérer pour les chapitres 460 Epuraton et 810 Eau, par les comptes 430.331, 431.331, 460.331 et 810.331, sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2021

Ainsi délibéré en séance du 12 mars 2020.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich